

**Rapport de la commission pour le Préavis municipal no 40-2014**  
**«Preavis d'intention sur l'étude du projet de fusion**  
**des communes de Daillens, Lussery-Villars, Penthalaz et Penthaz»**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers

La commission pour le préavis susmentionné, composée de Mme Auriane Bezençon, MM. Marc-Eugène Viret, Pierre-Yves Dénéreaz, Bernard Murisier, Antonio Gatto, Daniel Traini et Bernard Morel s'est réunie le jeudi 15 mai en présence de Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, de Mme Isabelle Gay-Crosier, MM. Yvan Rochat et Pierre-André Ischi Municipaux. M Yves Jauner, Municipal, était excusé.

Dans le courant de l'année 2012, Mme la Syndique nous avait dit que des discussions informelles allaient s'engager avec les communes avoisinantes de la rive gauche de la Venoge (Daillens, Lussery-Villars, Penthaz, Mex et Vufflens-la-Ville) sur un éventuel projet de fusion, mais dans un avenir qui, à ce moment-là, paraissait encore très flou.

Or, moins de deux ans plus tard, nous voici en train de débattre sur un préavis d'intention de fusion. Et parallèlement à cela, des groupes de travail, comprenant des représentants des quatre villages qui ont finalement décidé de s'engager dans ce processus, ont été constitués. Précisons que rien n'obligeait notre Municipalité à nous soumettre ce préavis. Il n'est pas un passage obligé et n'a aucun caractère contraignant dans le processus de fusion. Mais, par souci de clarté et d'information, elle a estimé qu'il était judicieux que nous puissions en discuter et donner une première fois notre avis. A l'unanimité, la commission salue et approuve cette démarche municipale. A noter aussi que dans les trois autres communes concernées, le même objet est discuté ce soir au sein des organes législatifs.

En quinze mois, les choses ont donc passablement évolué. Aujourd'hui, il n'est plus question d'une discussion informelle sur une idée de fusion, mais d'un projet bien concret. Deux raisons expliquent cette soudaine accélération. L'une tient au fait que les Municipalités des quatre communes concernées – Mex et Vufflens-la-Ville ont décidé de ne pas aller plus loin dans la démarche et se sont donc retirées – ont trouvé rapidement un dénominateur commun qui leur a donné l'envie d'aller de l'avant. L'autre raison, plus pragmatique, est d'ordre financière. Le canton, en effet, encourage les fusions de communes en distribuant des subventions. Mais plus la procédure est lente, plus celles-ci diminuent. Selon un calcul dont je vous fais grâce dans ce rapport, le montant s'élèverait à 900'000 francs si le dossier est bouclé – y compris avec la votation populaire – avant la fin 2015. Ce qui serait évidemment bon à prendre.

Si le processus va jusqu'au bout et que la fusion est acceptée par les populations des quatre communes, la législature actuelle, qui doit se terminer le 30 juin 2016, serait prolongée de six mois pour que la nouvelle entité puisse voir le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mais n'allons pas si loin et revenons sur ce que la Municipalité nous demande ce soir, à savoir donner un signal positif pour poursuivre le processus. Vous avez pu lire dans le préavis une liste d'avantages que Penthaz aurait à trouver dans cette fusion. Bien sûr elle n'est pas exhaustive; bien sûr elle ne répond que très partiellement aux multiples questions que chacun peut se poser; bien sûr, il n'est fait mention d'aucun désavantage, mais il y en aura forcément qui vont surgir au fil des discussions et des séances des groupes de travail. Penthaz est la plus importante des quatre communes. Ses 3000 habitants représenteraient la moitié de la population de la nouvelle entité. Il sera important de mettre en place des structures qui permettent à chaque village d'y trouver sa place et son identité. C'est donc un gros travail, passionnant, qui nous attend dans les mois à venir.

Cela dit, que les sceptiques se rassurent. Dire oui ce soir, ce n'est pas pour autant foncer la tête la première dans la fusion. C'est juste ouvrir plus grand la porte pour que les discussions se poursuivent et s'intensifient. A charge des groupes de travail de répondre aux nombreuses questions. Les votes définitifs interviendraient l'année prochaine, d'abord au niveau du Conseil communal, puis, en cas de oui, c'est la population qui aurait encore le dernier mot.

Que se passera-t-il si nous disons non ce soir? Nous n'arrêterons pas forcément le processus entamé car, comme nous l'avons relevé plus haut, ce préavis n'est en rien contraignant pour la Municipalité. Mais, il ne faut pas le cacher, cela enverrait un très mauvais signal aux trois autres communes. C'est pourquoi la commission, à l'unanimité et avec conviction, vous recommande d'accepter ce préavis d'intention de fusion.

## **Conclusions**

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

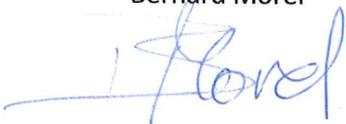
### **Le Conseil communal de Penthaz**

- Vu le préavis No 40-2014
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

### Décide

- De prendre acte de l'intention de la Municipalité de préparer une fusion entre les communes de Daillens, Lussery-Villars, Penthalaz et Penthaz et de rédiger à cet effet une convention de fusion.
- D'encourager et de soutenir la Municipalité dans toutes ses démarches.

Bernard Morel



Auriane Bezençon



Marc-Eugène Viret



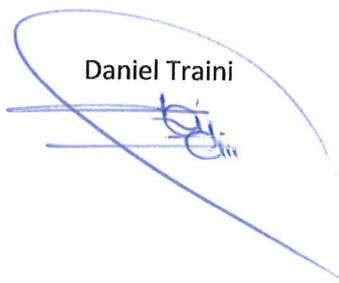
Pierre-Yves Dénéreaz



Bernard Murisier



Daniel Traini



Antonio Gatto

